

1^{ère} PARTIE: QUESTIONS 1-20

EXAMEN BREVET DE CONDUITE RESTREINT ET GENERAL – 17 mars 2012

Remarque: Sauf mention contraire, les questions suivants ont trait au RPNE.

Questions 1-6

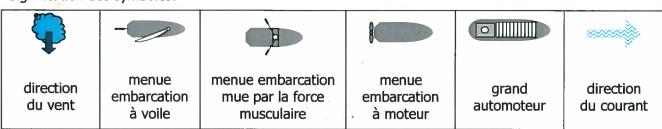
Lequel des bateaux jouit de la priorité?

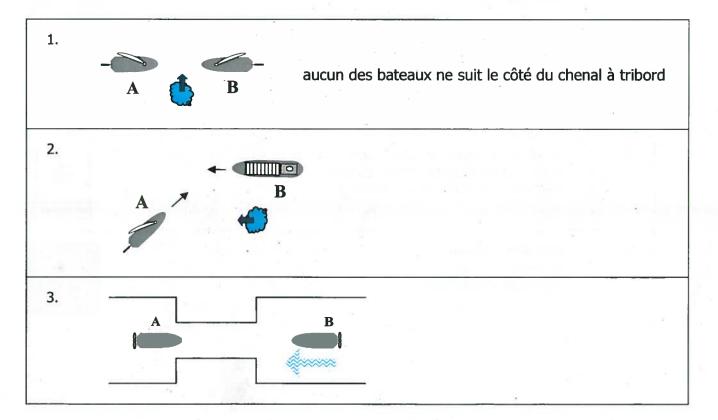
A = le bateau A est prioritaire

B = le bateau B est prioritaire

C = les deux bateaux doivent s'écarter

Signification des symboles:





- 11. obligation de s'arrêter devant le panneau
 - obligation d'observer une vigilance particulière B.
 - C. le chenal suivi est le chenal principal

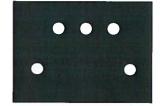


!!! SUR LE CANAL MARITIME DE BRUXELLES AU RUPEL !!!

Questions 12-15

De quel bateau s'agit-t-il ? Prenez aussi en compte la direction et/ou les spécifications additionnelles. Choisissez toujours la réponse la plus complète.

12.



- A. un convoi poussé, vu de l'avant
- B. un convoi poussé, vu de l'arrière
- C. une formation à couple, vue de l'arrière

13.



- A. un bac
- B. bateau en train de pêcher ; le passage est libre des deux côtés
- C. bateau en train d'effectuer des opérations de sondage ; le passage est libre des deux côtés

14.



- A. bateau à capacité de manœuvre restreinte : signalisation du côté ou le passage est libre
- B. bateau à capacité de manœuvre restreinte : signalisation du côté ou le passage est impossible
- C. bateau incapable de manœuvrer

15.



- A. bateau qui entretient les balises du chenal
- B. bateau prioritaire
- C. bateau utilisé pour la plongée

16. Le voyant d'une marque cardinale à disparu. La bouée même a comme couleurs : jaune avec une bande noire horizontale au milieu. Quel voyant se trouvait à l'origine au-dessus de cette bouée ?





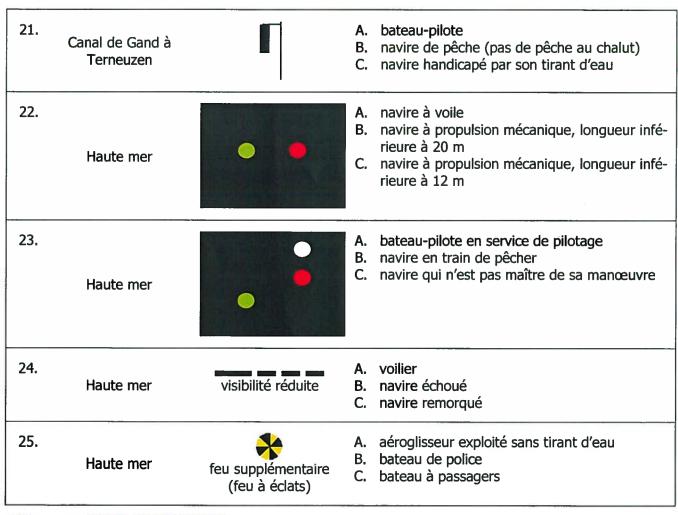


2^e PARTIE: QUESTIONS 21-40

QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES POUR L'OBTENTION DU BREVET DE CONDUITE GENERAL

Ouestions 21-25

Déterminez de quel bateau il s'agit. Choisissez toujours la réponse la plus complète!



CANAL DE GAND A TERNEUZEN

- 26. Il est
 - A. autorisé
 - B. autorisé, sauf la nuit
 - C. interdit

de naviguer à la voile avec un voilier de plus de 20 m

REGLEMENT DE POLICE DE L'ESCAUT MARITIME INFERIEUR

- 33. Si l'autorité montre le signal monolettre L (pavillon à damiers noirs et jaunes) :
 - A. les bateaux sont tenus de s'arrêter immédiatement
 - B. les bateaux sont tenus de ralentir et d'accoster la rive la plus proche
 - C. les bateaux sont tenus de ralentir immédiatement et d'attendre l'ordre qui sera donné par le haut-parleur
- 34. Il est
 - A. interdit
 - B. autorisé
 - C. autorisé en dehors du chenal

aux bateaux amarrés de mouiller l'ancre du côté de la voie navigable.

REGLEMENT DE INTERNATIONAL POUR PREVENIR LES ABORDAGES EN MER

- 35. Un navire à propulsion mécanique suit un chenal étroit. Ce navire ne peut naviguer en toute sécurité qu'à l'intérieur de ce chenal. Un navire à voile approche à tribord et veut traverser le chenal. Il y a un risque d'abordage. Qui doit faire quoi en premier lieu ?
 - A. les deux navires doivent se diriger vers tribord
 - B. le yacht doit prendre en temps voulu les mesures nécessaires pour ne pas gêner le passage du navire à propulsion mécanique
 - C. le navire à propulsion mécanique doit s'écarter
- 36. Lorsque deux navires à voiles s'approchent l'un de l'autre de manière à faire craindre un abordage, quel navire doit s'écarter si les deux navires reçoivent le vent du même bord?
 - A. celui qui est au vent
 - B. celui qui est sous le vent
 - C. les deux navires doivent s'écarter
- 37. Il y a risque d'abordage si le relèvement au compas d'un navire qui s'approche
 - A. ne change pas de manière appréciable
 - B. augmente
 - C. diminue

METEOROLOGIE

- 38. Le vent est nord-est. Cela signifie que le vent souffle :
 - A. du nord vers l'est
 - B. du sud-ouest vers le nord-est
 - C. du nord-est vers le sud-ouest